



# SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône



Le Maire

A

**Mesdames, Messieurs les commerçants, industriels, artisans et agriculteurs,**

Saint-Didier, le 13 janvier 2025

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Références : 2025\_004\_RD\_RD

Dossier suivi par M. DUMAY Renaud, Maire

📞 04 74 69 73 37 (Standard Mairie)

✉️ [renaud.maire.stdidier@gmail.com](mailto:renaud.maire.stdidier@gmail.com)

✉️ [estivaldesaone01@gmail.com](mailto:estivaldesaone01@gmail.com)

**Objet : ESTI'VAL DE SAONE #5 : LE RDV INCONTOURNABLE DE L'ÉTÉ TOUS LES MARDIS DE JUILLET !**

Madame, Monsieur,

Depuis 2021, tous les mardis du mois de juillet à partir de 19h00, le centre village de Saint-Didier-sur-Chalaronne est le théâtre d'un festival à grande échelle organisé directement par la commune, via une commission extra-municipale composée d'habitants volontaires et élus municipaux dans une volonté de croisement des regards et des idées.

Cet évènement festif et culturel propose aux désidériens et plus largement aux habitants de tout un territoire, un été placé sous le signe de la joie de vivre.

Esti'Val de SAONE est une **marque déposée par la municipalité** auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Ce nom témoigne d'une volonté d'ouverture à tous puisque le Val de Saône est riche et plein de promesses, mais encore trop méconnu sur la carte géographique.

**Ce festival populaire, intergénérationnel et familial est entièrement gratuit** et offre chaque année une programmation toujours plus diversifiée pour tous publics et tous âges.

Parmi les animations proposées en 2021, 2022, 2023 et 2024, nous pouvons rappeler :

- ✓ Cinémas de plein air ;
- ✓ Animations enfants diverses : jeux gonflables, balades à poneys, maquillage, caricaturiste, etc.
- ✓ Challenges humoristiques : fresque des grimaces, courses de brouettes, etc.
- ✓ Marché artisanal et gourmand gratuit comptant entre 50 et 60 exposants venus de toute la région Auvergne-Rhône Alpes
- ✓ Animations sportives : saut big air bag, mur d'escalade, etc.
- ✓ Animations culturelles : déambulation d'échassières, magiciens
- ✓ Groupes et concerts de musiques : groupe Has Been Player, La Lyre de Saint-Didier-sur-Chalaronne, Groupe de musiques de rue, etc.
- ✓ Feu d'artifice
- ✓ Démonstration de country



# SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône



- ✓ Tentative du record du monde du plus grand rassemblement de marinières : Au total, 2 101 personnes étaient réunies ce qui a permis à Saint-Didier-sur-Chalaronne de décrocher le précieux sésame à savoir, le record du monde !

Chaque année, **ce festival rassemblant plus de 3 000 personnes**, se veut également solidaire et partenaire avec les associations de la commune en leur donnant à toutes la possibilité de tenir une buvette ainsi qu'un stand de restauration tous les mardis grâce à un chalet mis à disposition !

A quelques mois de la 5<sup>ème</sup> édition, les festivaliers attendent une nouvelle fois cette mise en scène et l'effervescence du village de Saint-Didier-sur-Chalaronne qui l'accompagne à l'image des commentaires du public publié dernièrement sur nos différents réseaux sociaux dont la Page de l'évènement.

Pour cette année comptant **5 mardis**, l'équipe organisatrice de l'évènement a imaginé un programme audacieux pour offrir à toutes et à tous une multitude d'activités toujours plus folles.

A toutes fins utiles, il est précisé que le budget alloué à cet évènement est compris chaque année entre 50 000 et 60 000 € TTC, financé intégralement par la collectivité. Depuis peu, certains partenaires, désireux d'attacher leur nom à cette manifestation, ont participé à leur manière au financement de cette manifestation.

Pour ce faire, la municipalité, par délibération n° 2022.05.22.02 du 22 mai 2024 a décidé la mise en place d'une convention de sponsoring, annexée au présent courrier. Ce concept innovant permet ainsi aux acteurs économiques locaux de s'associer au financement de cet unique évènement annuel tout en favorisant l'image et le dynamisme de leur entreprise.

A ce titre, le bénéficiaire et le sponsor concluent ensemble un contrat ayant pour objet un engagement du sponsor envers la commune, en contrepartie de sa participation à la promotion de sa marque et de ses produits.

Conformément à l'arrêté du 6 janvier 1989, les opérations de parrainage destinées à promouvoir l'image du parrain sont déductibles du résultat de l'entreprise, dans les cas prévus à l'article 39-1 7<sup>e</sup> du Code Général des Impôts.

Je vous remercie par avance de l'accueil que vous réserverez aux représentantes de la municipalité, **Mesdames DURAND Françoise, conseillère municipale – 06 89 17 32 32 et TEDESCHI Catherine, conseillère municipale – 06 66 21 51 52.**

**Ne manquez pas cette opportunité unique de vous immerger dans l'univers de l'Esti'Val de SAONE !!!**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à ma considération distinguée et vous remercie de l'attention que vous aurez bien voulu accorder à cette sollicitation.

Le Maire  
Renaud DUMAY

Pièces-jointes :

- Convention de sponsoring